

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 juillet 2017 à 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion et Nelson Turgeon, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale adjointe assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Stéphane Thivierge.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 40 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-07-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de juin 2017 et suivi le cas échéant;
5. Correction en vertu de l'article 202.1 du Code municipal de la résolution 17-06-169 adoptant le règlement numéro 210-17;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2017;
7. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 juin 2017;
8. Dépôt des états financiers comparatifs compilés au 31 mai 2017;
9. Nomination de madame Renée Vachon à titre de représentante à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de la Municipalité d'Adstock;
10. Embauche d'un surveillant de chantier temporaire pour les chantiers de construction;
11. Embauche de Jonathan Turcotte à titre de journalier à temps partiel à la tonte de pelouse et travaux divers;
12. Mosaïque du conseil municipal : autorisation de dépense;
13. Tournoi de golf du Mont Adstock au profit du Groupe d'entraide Cancer et Vie : autorisation d'inscriptions;
14. Tournoi de golf Enfant-Santé : autorisation d'inscription;
15. Tournoi de golf Fondation du CÉGEP;
16. Dossier Gaston Labbé : entente de dénouement;

Aménagement, urbanisme et environnement

17. Cession au coût d'un (1) dollar d'une portion du lot 5 450 297 faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs à monsieur André Gagnon et autorisation de signature de documents;
18. Avis de motion : Projet de règlement numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;

19. Dépôt du projet de règlement numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;
20. Dépôt d'un mémoire à la MRC des Appalaches concernant le projet de règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêts privées;

Développement socio-économique

21. Publicité au Club de golf du mont Adstock : proposition d'achat;
22. Installation d'une tour de télécommunication : dépôt des soumissions, octroi du contrat et financement;
23. Installation d'une tour de télécommunication : attribution de la surveillance de chantier;

Travaux publics et voirie

24. Gestion des directives de changements sur les chantiers de construction : nomination d'une personne responsable, création d'un comité et autorisation maximale du montant accordé sans consultation des membres du conseil;
25. Projet de réfection de la route du Lac Saint-François : autorisation d'appel d'offres;
26. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) d'installer un panneau d'arrêt sur les quatre artères de l'intersection des rues Chouinard et de la Plage dans le secteur Saint-Daniel;
27. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de modifier l'orientation de la lumière de rue à l'intersection du 7^e rang et de la route 267;

Loisirs, culture et vie communautaire

28. Mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher : dépôt des soumissions, octroi du contrat et financement;
29. Projet de réfection des salles de bains de l'édifice Bernardin-Hamann dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité : appui au projet, engagement et autorisation de signature;
30. Projet de réfection de la salle de bain de la salle Viateur-Routhier dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité : appui au projet, engagement et autorisation de signature;
31. Demande de commandite et invitation au Saint-Méthode Open : autorisation de la dépense;
32. Association des résidents du Lac-du-Huit (ARLH) : demande budgétaire pour le terrain de jeux pour la période 2017-2018;
33. Affaires diverses;
34. Correspondance et rapports;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point « Affaires diverses »,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-191 **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE JUIN 2017**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de juin 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-192 **CORRECTION EN VERTU DE L'ARTICLE 202.1 DU CODE MUNICIPAL DE LA
RÉSOLUTION 17-06-169 ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-17;**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité désire apporter une correction au règlement numéro 210-17 de la Municipalité d'Adstock, en date du 5 juin 2017, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser madame Renée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à corriger le règlement numéro 210-17 selon l'article 202.1 du Code municipal selon ce qui suit :

La première modalité de l'article 7 se lit comme suit :

- « Les articles 4.1 à 4.4 ainsi que leurs sous-articles sont abrogés. »

Or, il faut lire :

- « Les articles 4.1 à 4.3 ainsi que leurs sous-articles sont abrogés. »

Madame Renée Vachon joindra à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et elle déposera à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-193 **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 839 055.68 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2017

La directrice générale adjointe dépose les états financiers non vérifiés au 30 juin 2017 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS COMPILÉS AU 31 MAI 2017

En conformité à la loi, la directrice générale adjointe dépose les états financiers comparatifs des revenus et des dépenses. Ce document porte la date du 31 mai 2017. Chacun des élus a reçu son exemplaire par voie électronique.

17-07-194

NOMINATION DE MADAME RENÉE VACHON À TITRE DE REPRÉSENTANTE À L'ÉGARD DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE POUVOIR D'EMPRUNT DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

ATTENDU que la Fédération des Caisses Desjardins du Québec demande à la Municipalité de nommer le représentant municipal qui sera chargé de signer ou d'approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de procéder à toutes demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer madame Renée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de nommer madame Renée Vachon à titre de représentante de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-195

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE CHANTIER TEMPORAIRE POUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

ATTENDU l'importance d'avoir un surveillant sur les chantiers de construction qui auront lieu durant l'année 2017;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas les ressources humaines nécessaires pour combler cette tâche;

ATTENDU que la Municipalité souhaite embaucher de façon temporaire un pigiste ou un contractuel comme surveillant de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'investir madame Renée Vachon des pouvoirs lui permettant de procéder à l'embauche d'un surveillant de chantier pour les chantiers de construction qui auront lieu durant l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-196

EMBAUCHE DE JONATHAN TURCOTTE À TITRE DE JOURNALIER À TEMPS PARTIEL RESPONSABLE DE LA TONTE DE PELOUSE ET TRAVAUX DIVERS

ATTENDU le surcroît de travail prévu pendant la période estivale;

ATTENDU que monsieur Turcotte a préalablement travaillé pour la Municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Jonathan Turcotte au titre de journalier à temps partiel responsable de la tonte de pelouse et travaux divers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-197

MOSAÏQUE DU CONSEIL MUNICIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSE

La Municipalité a fait réaliser une mosaïque de tous les conseils municipaux et elle désire en confectionner une pour le conseil municipal actuel. À cet égard, il y a lieu d'autoriser cette dépense.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 1 500 \$ afin de procéder à la confection de la mosaïque du conseil municipal actuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-198

TOURNOI DE GOLF DU MONT ADSTOCK AU PROFIT DU GROUPE D'ENTRAÏDE CANCER ET VIE : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf du mont Adstock au profit du Groupe d'entraide Cancer et Vie, laquelle activité vise à amasser des fonds pour cet organisme. Ce tournoi se déroulera au Club de golf du mont Adstock le 11 août 2017.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le maire Pascal Binet, les conseillers Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge ainsi que la conseillère Stéphanie B.-Gaulin à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf du mont Adstock au profit du Groupe d'entraide Cancer et Vie;
- d'autoriser Martine Poulin, conseillère, et Renée Vachon, directrice générale, à participer au 5 à 7 du tournoi de golf;

- de commanditer un trou de golf;
- d'autoriser une dépense totale de 530 \$ pour la participation à cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-199 TOURNOI DE GOLF ENFANT-SANTÉ : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf Enfant-Santé, lequel vise à amasser des fonds pour cet organisme. Ce tournoi se déroulera au Club de golf du mont Adstock le 1^{er} septembre 2017.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le conseiller Nelson Turgeon à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf Enfant-Santé et de commanditer un trou de golf. Il est résolu de défrayer la somme de 275 \$ pour cette activité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**17-07-200 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD :
AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf de la fondation du Cégep de Thetford, lequel vise à amasser des fonds pour cet organisme. Ce tournoi se déroulera au Club de golf du mont Adstock le 24 août 2017.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser deux conseillers à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf de la fondation du Cégep de Thetford et de commanditer un trou de golf. Il est résolu de défrayer une somme d'environ 350 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-201 DOSSIER GASTON LABBÉ : ENTENTE DE DÉNOUEMENT

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les deux parties en mars 2017;

ATTENDU l'impasse entre les trois parties, soit la Municipalité, Gaston Labbé et Promutuel Appalaches St-François, au sujet du paiement de la franchise par la Municipalité à son assureur;

ATTENDU que la Municipalité désire conclure une entente hors cour dans le dossier Gaston Labbé;

ATTENDU que la Municipalité et monsieur Gaston Labbé sont prêts à assumer chacun un montant de 1 666.66 \$ et que l'assureur renoncera à réclamer le dernier tiers de la franchise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu que la Municipalité d'Adstock assume le montant de 1 666,66 \$, soit le tiers de la franchise dans le but de clore le dossier Gaston Labbé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-202

CESSION AU COÛT D'UN (1) DOLLAR D'UNE PORTION DU LOT 5 450 297 FAISANT PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES CERFS À MONSIEUR ANDRÉ GAGNON ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS

ATTENDU la demande de monsieur André Gagnon, propriétaire du 278, chemin des Cerfs, de réaménager l'emprise du chemin des Cerfs en face de sa propriété;

ATTENDU que monsieur André Gagnon a déposé à la Municipalité d'Adstock, pour approbation, les plans concernant le réaménagement de l'emprise du chemin des Cerfs;

ATTENDU que monsieur André Gagnon s'engage à assumer tous les frais professionnels reliés à cette demande;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des susdits plans et tous s'en déclarent satisfaits, consentant ainsi au transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de confirmer à monsieur André Gagnon ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock accepte les plans tels que déposés par la firme « Ecce terra » au dossier numéro 40589 relativement à la cession d'une portion du lot 5 450 297 faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs en façade du 278, chemin des Cerfs;
- qu'une lettre d'engagement devra être signée entre monsieur Gagnon et la Municipalité;
- que la Municipalité d'Adstock n'assumera aucuns frais et que le soussigné s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relativement à ladite cession;
- que l'acte notarié doit être soumis pour approbation à la municipalité;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES;

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

La Municipalité présente le projet de règlement numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

17-07-203

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE À LA MRC DES APPALACHES CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 169 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊTS PRIVÉES

ATTENDU que la MRC des Appalaches a adopté le projet de règlement numéro 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêts privées en remplacement du règlement 141;

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité d'Adstock peut donner son avis sur celui-ci;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif sur l'environnement sur le projet de règlement;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite apporter certaines modifications ayant pour principal objectif de préserver les zones sensibles autour des lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de déposer, à la MRC des Appalaches, le mémoire intitulé « Étude du projet de règlement numéro 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêts privées ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-203.1

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE À LA MRC DES APPALACHES CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 169 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊTS PRIVÉES : POSITION DU CONSEIL FACE À UN REFUS DES RECOMMANDATIONS DU MÉMOIRE

ATTENDU l'importance que le conseil municipal accorde à la protection de l'environnement et des mesures qu'elle adopte pour la préservation des plans d'eau;

ATTENDU qu'advenant le cas où le conseil de la MRC des Appalaches ne prennent en compte et refuserait nos demandes de modifications relatif au projet de règlement numéro 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêts privées en remplacement du règlement 141;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu que la Municipalité se retire de l'application du règlement si ses recommandations ne sont pas satisfaites.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-204 PUBLICITÉ AU CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK : PROPOSITION D'ACHAT

Le Club de golf du Mont Adstock s'adresse à la municipalité concernant l'achat d'une publicité, soit une plaque de granite, laquelle se retrouvera sur le parcours de golf.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une plaque de granite qui se retrouvera sur le parcours du terrain du Club de golf du Mont Adstock. Le montant couvre une période de dix (10) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-205 INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DU CONTRAT ET FINANCEMENT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017, en vertu de la résolution portant le numéro 17-03-087, un mandat fut donné à la firme « Medesa ltée » de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public concernant l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires apparaissant ci-dessous nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, taxes applicables incluses :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Arno Télécommunications Ltée.	234 761.70 \$
DFI Télécom Inc.	246 621.37 \$
Captel Inc.	246 951.00 \$
Madysta Constructions Ltée.	286 161.28 \$

Suite à l'étude des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer, à la firme «Arno Télécommunications Ltée.», le contrat d'installation d'une tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode pour un montant de 234 761.70 \$, taxes incluses. Le projet sera financé par l'aide financière provenant de Développement économique Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-206

INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : ATTRIBUTION DE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER

ATTENDU le manque d'expertise des employés municipaux dans ce domaine;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un surveillant de chantier lors des travaux d'installation de la tour de télécommunication;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme « Medesa Ltée. » satisfaisant les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'attribuer à la firme « Medesa Ltée. », pour un montant de 8 364.43\$, taxes incluses, la surveillance de chantier lors des travaux d'installation de la tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode. La surveillance de chantier sera financée par l'aide financière provenant de Développement économique Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-207

GESTION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION : NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE, CRÉATION D'UN COMITÉ ET AUTORISATION MAXIMALE DU MONTANT ACCORDÉ SANS CONSULTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU que pendant la période des travaux de construction en 2017, il est tout à fait probable que des directives de changement devront recevoir les approbations d'usage;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une personne attitrée à l'étude des demandes de changement et d'indiquer le montant autorisé à cette directive sans consultation du comité mis en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de personne responsable d'analyser et de recommander les directives de changement pour les travaux de construction pour l'année 2017;
- de créer un comité composé du maire, de la directrice générale et d'un élu selon le type de travaux;
- d'autoriser cette personne à consentir à toute demande de changement jugée utile et nécessaire n'excédant pas un montant de 25 000 \$ pour chacune des directives de changement. Toutefois, pour toute directive se situant entre 15 000 \$ et 25 000 \$, la personne nommée devra consulter préalablement le comité mis en place pour ces occasions avant de rendre une décision. Tout excédent de 25 000 \$ devra, par contre, obtenir l'autorisation du conseil municipal par voie de résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-208

**PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU LAC SAINT-FRANÇOIS :
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

En continuité avec les travaux qui ont eu lieu au printemps 2017 sur la route du Lac Saint-François, la Municipalité d'Adstock désire prolonger ses travaux sur le dit chemin sur une longueur approximative de 500 mètres, laquelle longueur sera modulée selon l'estimation des coûts suivant le processus d'appel d'offres. Le montant de l'estimation en vue de réaliser le projet nécessite un appel d'offres public.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local en vue du prolongement des travaux de réfection sur la route du Lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-209

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET LE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) D'INSTALLER UN
PANNEAU D'ARRÊT SUR LES QUATRE ARTÈRES DE L'INTERSECTION DES
RUES CHOUINARD ET DE LA PLAGE DANS LE SECTEUR SAINT-DANIEL;**

ATTENDU que la route 267 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'il n'y a pas de traverse piétonnière à ce carrefour;

ATTENDU que la Municipalité souhaite créer des environnements sécuritaires pour l'ensemble des usagers de la route;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock s'adresse au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin que des panneaux d'arrêt soient installés sur les quatre artères de ce carrefour et que quatre passages pour piétons soient ajoutés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de procéder à l'installation de quatre panneaux d'arrêt obligatoire ainsi qu'à l'aménagement de quatre passages pour piétons à ce carrefour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-210

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DE MODIFIER
L'ORIENTATION DE LA LUMIÈRE DE RUE À L'INTERSECTION DU 7E RANG
ET DE LA ROUTE 267**

ATTENDU que la route 267 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'à l'intersection du 7^e rang et la route 267, l'orientation de la lumière de rue est inadéquate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de modifier l'orientation de la lumière de rue à l'intersection du 7^e rang et la route 267.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-211

MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, OCTROI DU CONTRAT ET FINANCEMENT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017, en vertu de la résolution portant le numéro 17-03-092, un mandat fut donné à la firme « Lemay Côté Architecte Inc. » de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public en vue de la mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires apparaissant ci-dessous nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, taxes applicables incluses :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX
Groupe Excel S.M. Inc.	1 293 468.75 \$
Les Constructions Olisa Inc.	1 304 424.72 \$
Experts Constructions MG Inc.	1 365 688.74 \$
Maxima Construction	1 371 025.71 \$
Construction David Perreault Inc.	1 414 117.77 \$

Suite à l'étude des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'octroyer, à la firme «Groupe Excel S.M. Inc.» le contrat de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher au prix de 1 293 468.75 \$, taxes applicables incluses. La mise à niveau sera remboursée à même le règlement d'emprunt numéro 205-17. L'excédent sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-212

PROJET DE RÉFECTION DES SALLES DE BAINS DE L'ÉDIFICE BERNARDIN-HAMANN DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ : APPUI AU PROJET, ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'appel de projets du Fonds pour l'accessibilité;

ATTENDU que les salles de bains de l'édifice Bernardin-Hamann ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU qu'une mesure du plan d'action de la Politique des familles et des aînés prévoit rendre accessibles les bâtiments municipaux pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

ATTENDU que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet;

ATTENDU que la municipalité confirme et s'engage à assumer sa part des coûts advenant une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour la réalisation du projet de réfection des salles de bains de l'édifice Bernardin-Hamann;
- que la Municipalité s'engage à assumer 35 % des coûts du projet advenant une réponse positive;
- que la part municipale sera financée à même le fonds stratégique et le fonds de roulement;
- que monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-213

PROJET DE RÉFECTION DE LA SALLE DE BAIN DE LA SALLE VIATEUR-ROUTHIER DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ : APPUI AU PROJET, ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'appel de projets du Fonds pour l'accessibilité;

ATTENDU que la salle de bain de la salle Viateur-Routhier n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU qu'une mesure du plan d'action de la Politique des familles et des aînés prévoit rendre accessibles les bâtiments municipaux pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

ATTENDU que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet;

ATTENDU que la municipalité confirme et s'engage à assumer sa part des coûts advenant une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour la réalisation du projet de réfection des salles de bains de la salle Viateur-Routhier;
- que la Municipalité s'engage à assumer 35 % des coûts du projet advenant une réponse positive;
- que la part municipale sera financée à même le fonds stratégique et le fonds de roulement;
- que monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-214

**DEMANDE DE COMMANDITE ET INVITATION AU ST-MÉTHODE OPEN :
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une demande de commandite et d'une invitation à participer au tournoi de golf St-Méthode Open. Ce tournoi se déroulera au Club de golf du Mont Adstock le 12 août 2017.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accorder une commandite au tournoi de golf St-Méthode Open sous forme d'un panier-cadeaux d'une valeur de 200 \$;
- d'autoriser l'inscription pour le souper des conseillers intéressés à y participer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-07-215

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC-DU-HUIT (ARLH) : DEMANDE
BUDGÉTAIRE POUR LE TERRAIN DE JEUX POUR LA PÉRIODE 2017-2018**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une demande d'aide financière, au montant de 4 600 \$, provenant de l'Association des résidents du Lac-du-Huit pour le terrain de jeux pour la période 2017-2018.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$ à l'Association des résidents du Lac-du-Huit et que la balance du montant leur soit versée lors de la réception et l'analyse de leur reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Le 17 juillet 2017 à 18h30 : réunion d'informations sur un important projet au mont Adstock.

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 14 août 2017, 19h30 en la salle du Chalet des loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac.

F3) Tournoi de golf du Maire au profit des coopératives le 8 septembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-07-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 21h29.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale adjointe

Pascal Binet

Chantal Beaulieu

CB